

**DÉLIBÉRATION
COMITÉ SYNDICAL**
Réunion du 1^{er} décembre 2023

Date de la convocation : 27 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 563

Nombre de membres présents : 82

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de membres absents ou excusés : 481

L'an deux mil vingt-trois, le premier décembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical s'est réuni à Saintes, sous la Présidence de Madame Céline VIOLET.

La réunion s'est tenue en présentiel et en visio via la plateforme Teams. Les élus en présentiel et en visio sont indifféremment inscrits parmi les présents ci-dessous.

Vérification du quorum et validation du procès-verbal de la réunion précédente

La réunion du Comité Syndical du 1^{er} décembre 2023 fait suite à la convocation à la réunion précédente du 27 novembre 2023 (convoquée le 21 novembre 2023), qui n'avait pas permis de réunir le quorum.

Suite à cette seconde convocation, et sans condition de quorum, la Présidente ouvre la séance du Comité Syndical et ses membres peuvent délibérer valablement sur les affaires proposées à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 n'appelant pas de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance :

Madame Monique RIVIÈRE, déléguée représentant la mairie de Sainte Radegonde, est désignée secrétaire de séance.

Étaient présents :

Mme ADOLPHE Mariette, M. AZAMA Christophe, M. BAUDOUIN Jean-Paul, Mme BAUSSAY Julie, M. BATARD Emmanuel, M. BERNET Serge, Mme BESIAT Sabine, M. BESSAGUET Bruno, Mme BILLON Nathalie, M. BONIN Lionel, M. BOTTON Jacky, Mme BUREAU Nadine, M. CARTIER Jackie, M. CHALMETTE Patrick, Mme CHANSELLÉ Muriel, M. CHEREL Guillaume, Mme COUNIL Marie-Hélène, M. COUPEZ Hubert, M. DAVANCAZE Jean-Louis, M. DBJAY Jean-Pierre, M. DENIS Fabrice, Mme DESLANDE Roselyne, M. DORAY Jean-Claude, Mme DORNAT Sylviane, Mme DUPUY Isabelle, M. ECALE Emmanuel, Mme FOUCHEZ Odile, M. GABORIAUD Jean-Michel, M. GARCIA Joseph, Mme GÉRARD Corinne, Mme GERVAUD Marie-Odile, M. GIRAUD Éric, Mme GIRAudeau Marie-Danielle, M. GUILBOT Bernard, M. HILAIREAU Franck, M. HILLAIRET Christian, M. JULIEN Régis, Mme LACOMBE Armelle, M. LANDREIN Jean-Claude, Mme LARDILLON Nelly, M. LARGEAU Christian, M. LAURENT Jean-Pierre, Mme LOUASSIER Nadège, M. LYSIAK Thierry, M. MARIE Jean-Michel, M. MARILLEAU Didier, Mme MARRIER Micheline, M. MARS Didier, M. MARTIN Mickaël, Mme MAURIN Nicole, M. MORDANT Jean-Pierre, Mme MORIN Brigitte, Mme MOUTARD Brigitte, M. NEVES Jaime, Mme NOUGUES Marie-Christine, M. PAIN Claude, Mme PAYET Maryse, M. PILLET Anthony, Mme PINEAU Marie-Christine, Mme POUZAUD Danielle, M. RENDU Mathieu, Mme RIVIERE Monique, M. ROBINEAU Jean-Claude, M. SABOURAUD Didier, M. SEJURO PEREZ

Jean-Claude, Mme SIGNAT Lyliane, M. SIMONAUD Philippe, M. SOULISSE Philippe, Mme SOURZAT Annick, Mme TAROT Sylvie, M. TAUNAY Dominique, Mme TETART Laura, M. TORCHEUX Jacques, M. VENNER Gilles, M. VERGUET Emmanuel, Mme VIOLET Céline.

1 pouvoir de Jean-Yves NEAU à Roselyne DESLANDE

1 pouvoir de Romain ROUAN à Monique RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Nathalie BACQUET, Yann BOGDANOVIC, Antoine MALETRAS, Benoît LIÉNARD, Véronique VERNOUX et Claire ZONCA.

Intervenants extérieurs : Lieutenant ALONSO (Chef du service opérationnel de lutte contre les cybermenaces au groupement de Gendarmerie du Département 17).

FINANCES

202351 Décisions modificatives du budget

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2322-1,

Vu les délibérations du Comité Syndical n° 202318 et 202319 du 30 mars 2023 relatives aux votes des budgets primitifs pour l'exercice 2023,

Vu les budgets primitifs 2023 de Soluris,

Considérant que le budget de Soluris est voté en Mars de chaque année, il convient, afin de prendre en compte l'évolution des prévisions en cours d'année, de l'adapter pour qu'il réponde au principe de sincérité budgétaire qui implique l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations financières fournies. C'est une opération classique de transparence budgétaire.

Cette opération vise à permettre à Soluris de répondre à ses engagements vis-à-vis de ses adhérents conformément à la stratégie définie par les élus.

Les ajustements proposés du BP 2023 concernent des écritures comptables réglementaires :

- Les provisions pour créances douteuses sur le budget principal
- La gestion des amortissements au prorata temporis sur le budget principal et le budget Géoplateforme.

1. Sur le budget Principal :

Comptes	Libellé	Budget primitif 2023	Décision modificative	Total budgété
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	676 100 €	-25 000 €	651 100 €
20511	Concessions et droits similaires (logiciels Cosoluce)	470 150 €	+ 25 000 €	495 150 €
21838	Matériel de bureau et informatique	103 236 €	+ 8 878 €	112 114 €
Total Augmentation Dépenses Investissement				+ 8 878 €
281848	Mobilier	6040 €	+ 255 €	6 295 €
28181	Installations générales, agencements et aménagements	18 558 €	+ 1 827 €	20 385 €
281838	Matériels de bureau et matériels informatiques	63 292 €	+ 6 796 €	70 088 €
Total Augmentation Recettes Investissement				+ 8 878 €

Comptes	Libellé	Budget primitif 2023	Décision modificative	Total budgété
61564	Maintenance technique	40 000 €	+ 20 000 €	60 000 €
661114	Intérêts réglés à l'échéance	0 €	+ 653 €	653 €
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôt	1 500 €	-653 €	847 €
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0 €	+ 487 €	487 €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	124 851 €	+ 8 878 €	133 729 €
Total Augmentation Dépenses Fonctionnement				29 365 €
75888	Autres produits divers de gestion courante	10 €	+ 487 €	497 €
7068880	Autres prestations de service	1 462 540 €	+ 8 878 €	1 471 418 €
7068881	Maintenance technique	574 917 €	+ 20 000 €	594 917 €
Total Augmentation Recettes Fonctionnement				29 365 €

2. Sur le budget Géoplateforme :

Comptes	Libellé	Budget primitif 2023	Décision modificative	Total budgété
2051	Logiciels divers	84 730 €	+ 1 600 €	86 330 €
Total Augmentation Dépenses investissement				+ 1 600 €
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences	12 673 €	+ 1 600 €	14 273 €
Total Augmentation Recettes Investissement				+ 1 600 €

Comptes	Libellé	Budget primitif 2023	Décision modificative	Total budgété
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	13 946 €	+ 1 600 €	15 546 €
Total Augmentation Dépenses Fonctionnement				+ 1 600 €
706888	Autres	25 000 €	+ 1 600 €	26 600 €
Total Augmentation Recettes Fonctionnement				+ 1 600 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, adoptent les décisions modificatives budgétaires, ci-dessus précitées, à l'unanimité,

Nombre de voix POUR : 84

Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,
Monique RIVIÈRE.

Monique RIVIÈRE

La Présidente,
Céline VIOLLET.

**Céline
VIOLLET**

Signature
numérique de
Céline VIOLLET
Date : 2023.12.12
10:24:34 +01'00'

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

017-251702320-20231201-202351-CS3_DM-BF	
Reçu le 12/12/2023	V
Publié le 12/12/2023	A

Nombre de membres en exercice : 563

Nombre de membres présents : 82

Nombre de suffrages exprimés : 84 dont 2 pourvois

VOTES :

Pour : 84

Contre : 0

Abstentions : 0

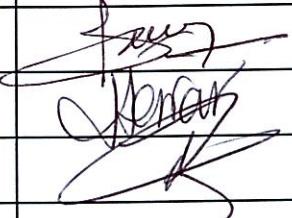
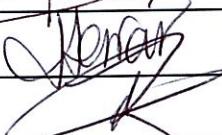
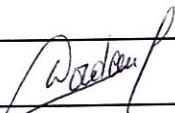
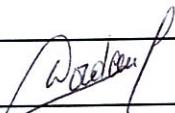
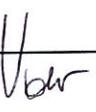
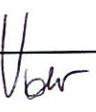
Date de convocation : 27/11/2023

Présenté par La Présidente (1),
A Saintes, le 01/12/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Saintes, le 01/12/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ADOPHE Mariette	
BERNET Serge	
BESIAT Sabine	
BUTTON Jacky	
COPPOLANI Vincent	
COUPEZ Hubert	
ECALE Emmanuel	
GUYOT Patrick	
LE CLOEREC Jean-Pierre	
MARCHAIS Jean-Michel	
MORDANT Jean-Pierre	
NEDELLEC Marie	
RIVIERE Monique	
RONDEAU Agnès	
ROUAN Romain	
VIOLLET Céline	

Certifié exécutoire par La Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Saintes, le 01/12/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de, de la Collectivité territoriale unique de, de la métropole de, du Conseil syndical de

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.